



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

<p>Nombre de conseillers En exercice : 12 Présents : 8 Procuration : 1 Votants : 9 Pour : 0 Contre : 0 Abstention : 0</p>	<p>L'an deux mille vingt-quatre, le dix janvier Le Conseil Municipal de Montriond (Haute-Savoie), dûment convoqué. Réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Jean Claude DENNE (Maire) <u>Secrétaire de séance</u> : Mme QUOEX Valérie <u>Date de convocation</u> : Le 5 janvier 2024</p>
<p>Réf : 2402 <u>OBJET</u> : VENTE CONCESSION AUX LINDARETS A LA SCI C1952X – LA CREMAILLERE</p>	<p>Présents : M. MUFFAT Michel - Mme QUOEX Valérie - M. DENNE Jean – Claude - Mme MICHAUD Sonia - M. ROSSET André - M. BRAIZE Richard - M. DUCHEMIN Vincent - Mme SIBIL Christine <u>Absents ou excusés</u> : Mme MICHAUD Carole - M. GAILLARD Guy - Mme TAVERNIER Marie -Laure - Mme MCQUADE Alisha <u>Procuration</u> : Mme MICHAUD Carole à Mme QUOEX Valérie</p>

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que par délibération du 24 février 2010, le conseil municipal avait donné son accord pour la vente des terrains assises des concessions aux « Lindarets » sur la base d'un prix de 250.00 € le M2, tous les frais supportés par l'acquéreur.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que les consorts BRAIZE sont titulaires d'une concession communale portant sur les terrains suivants :

- Parcelles cadastrées section D N° 154, 157, 1290, 1296, 1153 pour une surface de 710m²

Monsieur le Maire indique au conseil municipal, que cette concession est vendue à la « SCI C1952X », dont les associés sont Madame Catherine BAUD et Monsieur Xavier BRAIZE.

Dans le cadre de cette vente, la « SCI C1952X » ou toute personne morale qu'elle se substituerait, souhaite se porter acquéreurs des terrains d'assises de la présente concession.

Suite au passage du géomètre, la surface mesurée, en tenant compte des avant-toits des bâtiments est portée à 769m².

Monsieur le Maire indique :

- Que le montant de cette vente s'élève à : 769 M2 X 250.00 € = 192.250,00 €
- Que l'acquéreur prendra à sa charge tous les frais relatifs à la présente acquisition et à compter de ce jour devient redevable de toutes les taxes et impôts grevant les présentes parcelles.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **ACCEPTE** la vente à la SCI «C1952X », dont les associés sont Madame Catherine BAUD et Monsieur Xavier BRAIZE ou toute personne morale qu'elle se substituerait des parcelles ci-dessous, sur la base de 250.00 €/le M2 (plan annexé)
- Parcelle D N° 154p pour 149m²
- Parcelle D N° 157p pour 103m²

- Parcelle D N° 1153p pour 29m²
 - Parcelle D N° 1290p pour 431m²
 - Parcelle D N° 1296p pour 3m²
 - Parcelle D N° 1325p pour 28m²
 - Parcelle D N° 1325p pour 26m²
 - **soit une surface totale de 769m²**
-
- **FIXE** le prix de vente des terrains à : 769 M2 X 250.00 € = 192 250.00 €
-
- **PRECISE** Que l'acquéreur prendra à sa charge tous les frais relatifs à la présente acquisition et à compter de ce jour devient redevable de toutes les taxes et impôts grevant les présentes parcelles.
-
- **CHARGE** Monsieur le Maire de tous les actes relatifs à la présente délibération.

La secrétaire
QUOEX Valérie



Le Maire,
DENNE Jean – Claude



Département de la HAUTE-SAOVIE

Commune de MONTRIOND - Lieu-dit " LES LINDARETS "

Propriété de la COMMUNE DE MONTRIOND
VENTE de CONCESSION à la société "LA CREMAILLÈRE"

PLAN FONCIER DE DIVISION

Plan de situation d'origine sans échelle



Parcelle d'origine				Partie détachée pour vente à la société "LA CREMAILLÈRE"				Partie restante à la COMMUNE de MONTRIOND				Err
N°	pour	01a 40	N°	pour	01a 49	N°	pour	03a 07	N°	pour	03a 07	(m²)
N° 154	pour	01a 40	N° No 154P06	pour	01a 49	N° No 1325P02	pour	03a 07	N° No 1481P04	pour	33a 49	
N° 157	pour	00a 41	N° No 157P08	pour	01a 03							
N° 1153	pour	00a 26	N° No 1153P09	pour	00a 29							
N° 1290	pour	04a 97	N° No 1290P07	pour	04a 31							
N° 1296	pour	00a 06	N° No 1296P05	pour	00a 03							
N° 1325	pour	03a 35	N° No 1325P01	pour	00a 28							
N° 1481	pour	33a 75	N° No 1325P03	pour	00a 26							
Total		44a 20	Cont. Cadastre Totale		07a 09	Cont. Cadastre Totale		36a 56				
				Surface réelle mesurée				712-57m²				

Indices	Date	Observations
A	14/12/2023	PROJET DE DIVISION
B	20/12/2023	PLAN DE DIVISION AVEC NUMEROS PROVISOIRES

D.A. N°	Acte à publier	Réquisition de division
	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Créé le 14/12/2023 par WP / Eché le 20/12/23 par Maxime PERRONX / Modifié le 15/11/23 par MPERONX

74500 EVAN LES BAINS	T 04 50 75 00 77	74110 MORZINE	T 04 50 72 07 51
74200 THONON LES BAINS	T 04 50 71 27 27	74180 SAINT-JULIEN-EN-GENEVOS	T 04 50 49 02 04
74800 BONNEN EN CHABLAIS	T 04 50 36 39 04	74100 ANNEMASSE - JUVIGNY	T 04 80 95 76 31
74400 SAINT-JEORE EN FAUCIGNY	T 04 50 35 52 74	74270 FRANGY	T 04 50 32 28 12
74340 SAMONSIS	T 04 50 34 46 81	01280 PREVESSIN-MOENS	T 04 50 40 48 89

Correspondance Le Majesty - 1, avenue de Neuveville - 74000 Evian Les Bains - contact@canel-geometre.com - F 04 50 75 67 87 REPRODUCTION INTERDITE

LÉGENDE

- LIMITE DE PROPRIÉTÉ
- LIMITE DIVISOIRE PROJÉTÉE SUR PLAN NON DÉFINIE PAR BORNAGE CONTRACTOIRE (DOCUMENT D'IDENTIFICATION ET REDACTION D'UN ACTE NOTAIRE NECESSAIRE)
- APPLICATION GRAPHIQUE DU PLAN CADASTRAL
- PROPOSITION D'ALIGNEMENT
- No 123 NUMERO DU PLAN CADASTRAL
- BORNE(S) PIERRE(S) EXISTANTE(S)
- BORNE(S) POSEE(S) LE
- SPIT(S) PIQUET(S)
- MARQUE PEINTE
- MUR MITOYEN PRIVATIF
- MUR, MUR BAHLUT, MUR DE SOUTÈNEMENT
- ENVOIEMENT
- BORD DE TROTTOIR, CHAUSÉE
- CLÔTURE, POTEAUX
- BORD RUSSEAU AXE RUSSEAU
- BÂTI DUR AVEC FAITAGE BÂTI LÈGER
- TALUS PRONCÉ
- HAE EXISTANTE
- ARBRE FEUILLU, ARBUSTE, RÉSINEUX

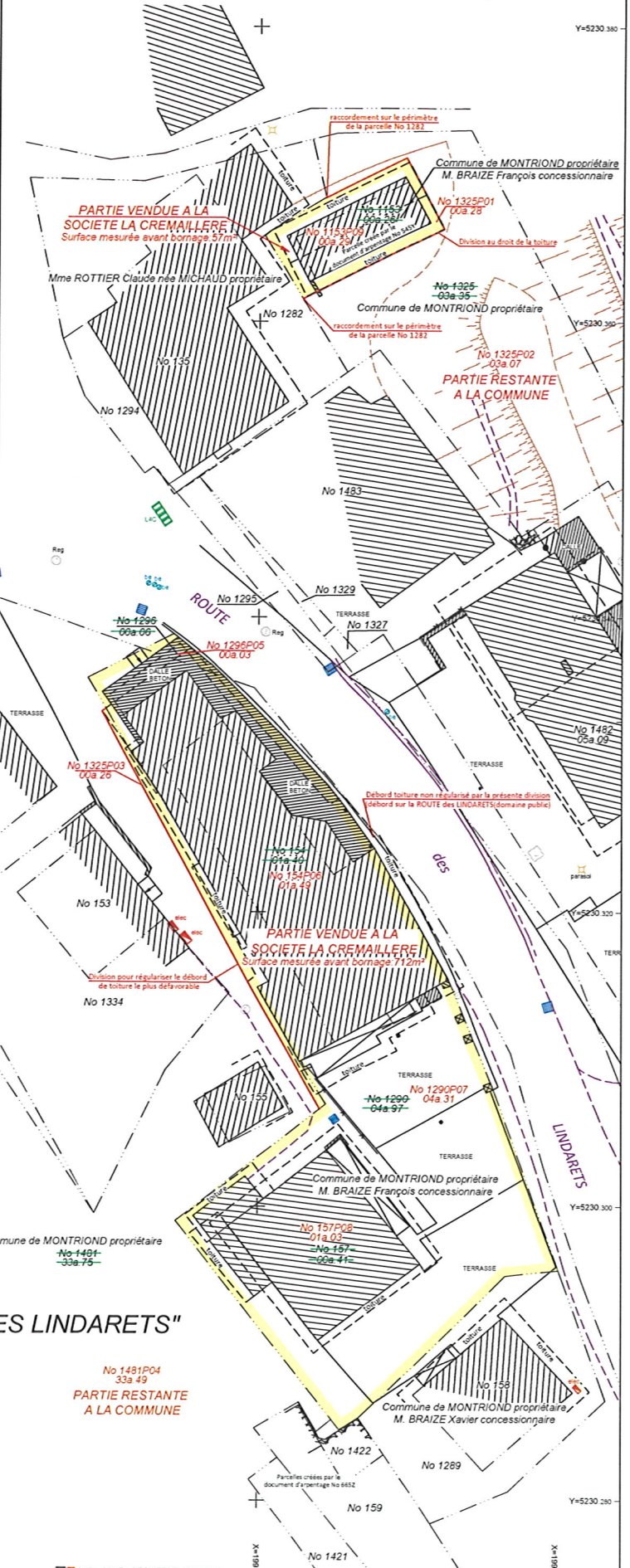
ATTENTION, LE LEVÉ D'ÉTAT DES LIEUX NECESSAIRE A LA DIVISION A ÊTE EFFECTUÉE LE 20/11/2023 AVEC UN VUE DE NIVEAU. CERTAINS ÉLÉMENTS AU NIVEAU DU SOL PEUVENT ÊTRE MANQUANTS SUR LE PLAN



Nota:
Les servitudes pouvant exister devront faire l'objet d'une consultation particulière
Déclarations d'Intention de Commencement de Travaux (DICT) effectuées conformément à la législation en vigueur
Les réseaux enterrés destinés sur le plan ont été levés en tranchée fermée ou interrogés suivant les plans et indications fournis par le demandeur ou l'entreprise, hormis ceux qui sont complètement décrits et portant la mention "relevés en tranchée ouverte". En conséquence, le cabinet décline toutes responsabilités en cas de construction ou de travaux portant atteinte en totalité ou partiellement aux ouvrages répertoriés.

Planimétrie rattachée au système LAMBERT 93 décret n°2006-272 du 3 mars 2006 (5163509)
Seuls les exemplaires des documents et plans portant le tampon original du Géomètre-Expert engageant sa responsabilité
DL 13837 - Édité le 20/12/2023 par Maxime PERRONX (13837.dwg)

Document Provisoire



"LES LINDARETS"

No 1491P04
33a 49
PARTIE RESTANTE A LA COMMUNE